[illegible]

[illegible] de Mandat :

[illegible]

[illegible] du Code de la consommation [illegible]

[illegible] déclare et reconnaît que préalablement à la signature des présentes, il a reçu les informations prévues aux articles L211-1, L211-2 et L211-17 du Code de la consommation, qu'il a eu le temps nécessaire et suffisant pour en prendre connaissance, se renseigner et les comprendre.

[illegible] **à l'article L211-3 du Code de la consommation**, le Mandant est informé que, en tant que consommateur, il a le droit de recourir à un médiateur de la consommation en vue de la [illegible] du Code de la consommation. [illegible] **articles L 611-1 et suivants et R 612-1 du Code de la consommation.**

[illegible] LA BAULE CEDEX [illegible]

[illegible] rétractation du MANDANT :

[illegible] de QUATORZE JOURS à compter de la date de signature des présentes.

[illegible] de QUATORZE JOURS, qui commence à courir le jour de la signature des présentes, étant précisé que le jour de [illegible] le délai commence le lendemain à 0 heure et expire le 14e jour à minuit.

[illegible] de la faculté de rétractation par le MANDANT ne donnera lieu à aucune indemnité, ni frais. Les prestations devant être exécutées par le MANDATAIRE, dans le cadre des présentes, et [illegible] de rétractation.

[illegible] demande que l'exécution du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande d'exécution immédiate du mandat ne le prive pas de sa faculté de rétractation [illegible]

[illegible] : L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à ce moment, libres [illegible] occupation ou réquisition.

[illegible]NDATAIRE s'engage à :

[illegible] le **MANDANT** sur tous les éléments nouveaux (législatifs, prix, situation économique, ...).

[illegible] toutes les démarches pour vendre ce bien sur son réseau, notamment le site internet www.abafim.fr.

[illegible] la disposition du **MANDANT** un espace dédié sur le site www.abafim.fr avec un accès en temps réel des actions entreprises par le **MANDATAIRE.**

[illegible] compte du résultat des visites effectuées et des actions entreprises ainsi que des résultats de ces actions au **MANDANT**, notamment par email.

[illegible] une rencontre physique ou téléphonique tous les trois mois pour faire le point sur le déroulement de sa mission.

[illegible] une sélection préalable des candidats acquéreurs : cette sélection permettant d'éluder les curieux et autres personnes non solvables ou mal intentionnées.

[illegible] le MANDANT de l'accomplissement du mandat par tout écrit remis contre récépissé ou émargement ou LBAR ... dans les huit jours de l'opération, en [illegible] cas échéant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972.

[illegible]**ANDANT** reconnaît expressément avoir pris connaissance préalablement à la signature des présentes, de l'intégralité des services définis au présent mandat, [illegible] aux articles L 111-1 et suivants du Code de la consommation et **avoir reçu un exemplaire du présent mandat et des conditions au recto.**

[illegible]

A Azereix le 1er février 2022

LE MANDANT (Propriétaire (s)	Conjoint non propriétaire	LE MANDATAIRE (Agence)
« Bon pour mandat »	« Nom + prénom	«Mandat accepté»
Bon pour mandat	Bon pour autorisation de vendre »	Mandat accepté
		Nathalie DIGIOVANNI

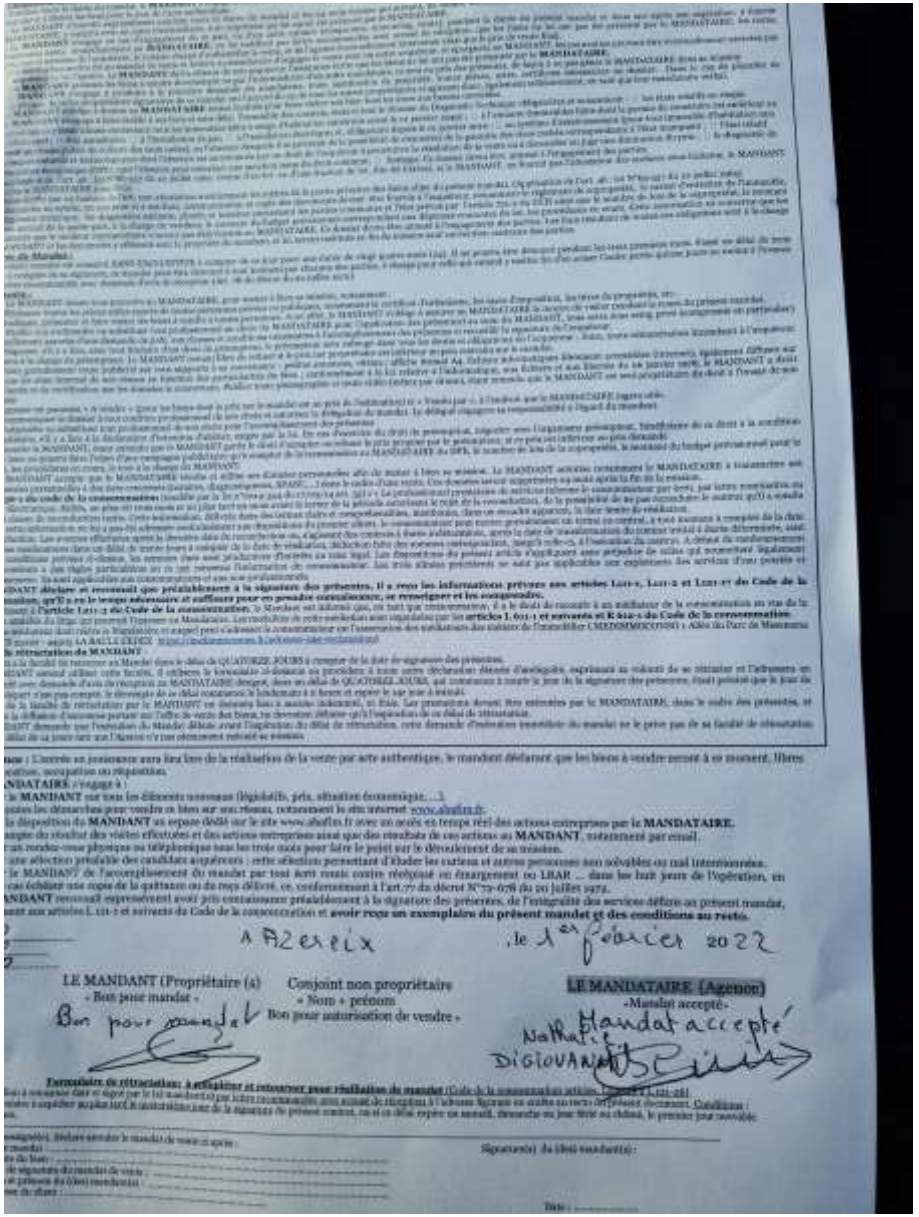

Formulaire de rétractation : à compléter et retourner pour réalisation de mandat (Code de la consommation articles L 121-16 et L 121-20)

[illegible] Conditions :

[illegible]

[illegible] Signature(s) du (des) mandant(s) :

[illegible]

Date : _____